

MÉTROPOLE GRENOBLOISE **Qualité de l'air :** **il faut agir vite**



Une réunion avait lieu mardi matin, à la préfecture, entre différents acteurs du territoire : Ville, SMTC, Métro... Le but ? Réfléchir et proposer des solutions à l'État pour améliorer la qualité de l'air, le plus rapidement possible. Photo Le DL/Jean-Benoît VIGNY **P. 9**

ENVIRONNEMENT

Une réunion avait lieu à la préfecture mardi matin entre les différents acteurs du territoire. Le but ? Travailler sur la qualité de l'air

Peu à peu, la fusée prend forme. Et mardi, mine de rien, c'est la construction d'un nouvel étage qui a démarré tambour battant. De quoi parle-t-on ? De l'épineux dossier de la qualité de l'air, qui a pris une nouvelle dimension ces derniers jours.

Dans la matinée, le Syndicat mixte des transports en commun (SMTC), le Département, la Ville de Grenoble, Aréa et les services de l'État, entre autres, étaient réunis autour d'une table, à la préfecture. Le but était clair : proposer des mesures au gouvernement pour améliorer la qualité de l'air du territoire.

Cette réunion fait suite au rappel à l'ordre adressé par l'Union européenne à la France [lire par ailleurs]. « Maintenant, nous sommes devant un impératif de résultats pour respecter la réglementation, souffle Éric Piolle, le maire de Grenoble. Nous, on pousse toujours, mais là, il faut changer d'échelle et y aller à fond. C'est un enjeu réel, alors il faut une approche globale, une grande ambition. »

Du coup, les différents acteurs qui travaillent sur ce dossier depuis plusieurs mois y sont allés franco.

Bientôt une zone de basse émission ?

Plusieurs axes ressortent de ces discussions, notamment la question du chauffage au bois [lire par ailleurs], la voiture du futur et la création de zone(s) de basse émission. Kezako ? « C'est le fait de dire que sur un certain périmètre, le plus large possible évidemment, les véhicules les plus polluants n'auront plus l'autorisation de circuler », détaille Jérôme Dutroncy, vice-président de la Métro, en charge de l'environnement.

Concrètement, afin d'assurer le contrôle des voitures, le territoire pourrait se doter de caméras intelligentes. Des petites merveilles technologiques qui reconnaîtront automatiquement les plaques d'immatriculation, comme c'est par exemple le cas à Bruxelles. « C'est à l'État de



Pollution : changer les choses, et vite

Le maire de Grenoble a rencontré le ministre de la Transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot, jeudi dernier. « On a demandé à l'État de nous accompagner dans l'étape d'après ».

Photo archives Le DU/Jean-Sébastien VIGNY

faciliter ce changement », complète Jérôme Dutroncy.

« Il faut remettre le paquet sur le ferroviaire »

Autre axe majeur : le covoiturage. « Nous sommes toujours volontaires pour aller plus loin et plus vite dans notre politique de mobilité », confirme Yann Mongaburu, le président du SMTC.

Ainsi, on pourrait bientôt assister à la création de voies réservées pour les covoitura-

ges sur l'autoroute et la rocade afin de lutter contre l'auto-solisme. Bien sûr, plein d'autres propositions ont été transmises aux services de l'État. On pense par exemple au développement de plans piétons et cycles à Grenoble, au renouvellement du parc auto de la Métro, on pense aussi au projet d'un RER de l'agglomération grenobloise... « C'est un point capital et un message important que l'on envoie à l'État : il faut remettre le paquet sur le ferroviaire », confie Yann Monga-

buru. Reste à savoir si le gouvernement y sera réceptif. « En tout cas, on se sent écoutés, d'autant qu'ensemble on a davantage de poids. Tout le monde voit la cohérence de notre politique », affirme Éric Piolle. Et maintenant ? Les choses vont-elles encore s'accélérer, et s'affiner.

Les territoires consultés ont en effet jusqu'au 20 mars pour faire remonter ces fiches action afin que l'État puisse répondre à la commission européenne à la fin du mois.

Vincent PROD'HOMME



De haut en bas, Yann Mongaburu, Éric Piolle et Jérôme Dutroncy. Tous ont le même objectif : améliorer la qualité de l'air du territoire. Photos archives Le DU.

La question capitale du chauffage au bois : une prime existe, bientôt réévaluée ?

C'est un sujet qui lui tient à cœur. Jérôme Dutroncy, vice-président de la Métropole déléguée à l'environnement l'a remis sur le devant de la scène au cours de la réunion qui s'est déroulée mardi matin. « La question du chauffage au bois est vraiment primordiale car il est la source de près de la moitié des émissions de particules fines », assure l'élu.



Le chauffage au bois est la source de près de la moitié des émissions de particules fines. Photo Le Progrès

« On s'attendait à attribuer environ 1000 primes par an. Nous n'en sommes qu'à la moitié »

Pourtant, pour lutter contre la pollution atmosphérique, un dispositif a été créé par Grenoble-Alpes Métropole : la prime air bois. Elle s'élève à 800 euros, voire à 1200 euros selon les ressources du foyer.

En fait, cela permet aux habitants de renouveler leur appareil de chauffage au bois individuel. Comment ça fonctionne ? C'est simple, après avoir rempli un dossier, traité par l'Agence locale de l'éner-

gie et du climat (Alec), si vous êtes éligible, vous bénéficiez d'une prime et avez un an pour réaliser les travaux. Mais les résultats sont décevants. « On s'attendait à attribuer environ 1000 primes par an. Nous n'en sommes qu'à la moitié », regrette Jérôme Dutroncy, qui souhaiterait que le montant de cette prime soit réévalué. En ce sens, il est largement soutenu par Éric Piolle, le maire de Grenoble.

Ce dernier estime en effet qu'il y a « un réel enjeu de communication à relever ». Jérôme Dutroncy va plus loin : « Il faut changer les habitudes, travailler aussi sur la qualité du bois, l'entretien des appareils... On pourrait imaginer des contrôles des installations assurés par l'État, une sorte de police du feu. »

V.Pr.



Les différents acteurs aimeraient également abaisser la vitesse maximale de 90 km/h à 70 km/h sur l'A480. Photo archives Le DU/Christophe AGOSTINI

La France a été épinglée par le Conseil d'État et l'Union européenne

Fin janvier, la Commission européenne a tiré les oreilles de neuf pays membres de l'UE, dont la France, au sujet de la qualité de l'air. Pire, elle a indiqué qu'elle n'hésiterait pas à sanctionner les mauvais élèves. Un premier avertissement sans frais, donc, mais qui oblige tout de même le gouvernement à (ré) agir. C'est pour-quoi plusieurs territoires ont

eu l'occasion de proposer diverses mesures.

Un plan à transmettre avant le 31 mars

Au mois de juillet, le Conseil d'État (la plus haute juridiction administrative française NDLR), avait demandé, dans un arrêté, "au Premier ministre et au ministre chargé de l'Environnement de prendre toutes les mesures

nécessaires pour que soit élaboré et mis en œuvre [...] un plan relatif à la qualité de l'air permettant de ramener les concentrations en dioxyde d'azote et en particules fines sous les valeurs limites [...] dans le délai le plus court possible".

Ce plan de bataille devra être transmis avant le 31 mars.

V.Pr.